



RÉMUNÉRATION DES AGENTS DE CATÉGORIE C

DÉCRET N°2021-406

LE DÉCRET PRÉVOIT D'ATTRIBUER 2 POINTS POUR LES INDICES MAJORÉS 330 À 333 ET 1 POINT POUR LES INDICES 334 ET 335.

CETTE MESURE ENGENDRE UN TASSEMENT DES GRILLES DE LA CATEGORIE C !!!

ALLIANCE POLICE NATIONALE DEMANDE LE REHAUSSEMENT DE TOUTES LES GRILLES DE TOUS LES PATS DU MINISTERE DE L'INTERIEUR.



ALLIANCE
POLICE NATIONALE

PATS



RENOUVEAU DÉTERMINATION EXIGENCE

Le 9 avril 2021